

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 867

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bande à Fasel

Curieux livre, celui que je viens de lire... *La Bande à Fasel*, ça s'appelle, de Daniel Bloch, paru aux éditions de l'Aire et présenté par l'éditeur comme une histoire "racontée avec un rare talent", un livre de fureur, de violence et de lumière" par un jeune écrivain "qui a du feu dans les veines". Et certes, l'intérêt du témoignage – car c'est un témoignage – est grand.

De quoi s'agit-il? Du "terroriste" Fasel, qui, inspiré semble-t-il par les Brigades Rouges, se livra à plusieurs hold-up pour déstabiliser une société dont l'éditeur dit qu'elle n'est pas acceptable. Parmi ses complices, l'auteur du livre, Daniel Bloch.

Or tant Bloch que Fasel, semblables en cela à *Ulrike Meinhof* que je rencontrais à Hambourg en 1960, sont partis de la non-violence et de l'objection de conscience pour en arriver aux attaques à main armée – marqués semble-t-il par l'expérience de la prison, où non seulement ils ont subi toutes sortes d'humiliations, mais se sont vus enfermés avec des "droit commun" ... (Diable de pays, le seul en Europe occidentale à ne pas connaître de statut pour les objecteurs; à ignorer tout service de remplacement – diable de pays où l'on a eu vu des juges apparemment normale-

ment constitués prononcer contre des mineurs des peines inapplicables, parce que n'existaient pas d'établissement spécialisé pourtant prévu par la loi – verrait-on un chirurgien accepter un poste de chef de clinique dans un hôpital où il n'y aurait pas de salle d'opération???)

Fort bien, et l'on ne saurait assez se féliciter de voir redites des vérités évidentes, mais purement et simplement refusées

Pour le reste, le livre me semble être d'une confusion véritablement incroyable! Je sais bien qu'à la suite d'un Michel Foucault (*Surveiller et punir*), il est d'usage de confondre allègrement l'*examen* auquel procède le médecin et celui auquel préside un jury scolaire et même l'enquête policière... Tout de même: considérer qu'une "bonne ménagère qui va acheter à très bas prix au super marché du coin des ananas, des noix de coco, des bananes volées aux travailleurs des pays exotiques est' coupable de recel et' aussi blâmable que le minable cambrioleur qui vole les vieux et les gens faibles" (p. 207) me paraît relever du délire!

Et je passe sur les liasses de dix mille francs volées dans un bureau de poste fribourgeois (p. 215), véritable tour de force, si l'on songe qu'il n'y a pas de billets de dix mille francs en Suisse!

Car il y a mieux:

Page 189, Daniel Bloch cite les noms de quelques hommes, qui ont dénoncé "la bêtise institutionnelle à l'état pur" – savoir: Kafka (d'accord!), Orwell (d'accord!), Ziegler (je me réjouis de l'hommage qui lui est rendu!) et... tenez-vous bien: Michel de Preux!!!

(Pour ceux qui ne le sauraient pas, Michel de Preux – adversaire du droit matrimonial, du service civil, de la décriminalisation de l'avortement, etc, etc – est l'auteur d'une prose magnifique parue dans le dernier numéro de *Pamphlet* (Golovchiner en a parlé dans sa *tartine*) dédiée à Claude Torracinta: "J'affirme (le Monsieur est en direct avec le Saint-Esprit) que la négation du génocide de six millions de Juifs n'est rien, oui, rien, en comparaison de la négation par les Juifs (...) du déicide, de la crucifixion de l'Homme-Dieu, le Christ".

C'est bien beau, n'est-il pas vrai?

Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz, Catherine Dubuis,

Beat Kappeler

Abonnement:

63 francs pour une année

40 francs jusqu'à fin 87

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Le mouvement des "Amis de la Nature", fondé il y a près de cent ans, fait partie du mouvement d'émancipation des travailleurs. Il a des sections dans plus d'une dizaine de pays, dont la Suisse. Le salut traditionnel est "Berg-Frei" (montagne-libre). Il se distinguait alors de celui des touristes "bourgeois" dont le cri de ralliement était "Berg-Heil" (Montagne-Salut).

Publication de la nouvelle constitution du canton de Soleure dans la Feuille fédérale (26.5). La liste des droits fondamentaux est élargie, des buts sociaux sont énumérés et cent citoyens actifs auront le droit de soumettre par écrit une proposition au canton. Le Grand conseil la traitera comme une motion présentée par l'un de ses membres (motion populaire, art. 34).

BREVES

Extrait du témoignage de l'horloger Boillat sur les 50 ans de Paix sociale horlogère: "A douze ans et demi, en 1924, j'ai quitté l'école. On est parti toute la famille à Maîche travailler sur les assortiments pour la montre cylindre.

A l'époque c'étaient nous les frontaliers... Dans les ateliers, il y avait beaucoup de jeunes enfants, comme moi. Chaque fois qu'un inspecteur venait, on nous enfilait vite dans un local. Une fois l'inspecteur passé, on rentrait au boulot..."

C'était il n'y a pas si longtemps, chez nous ou près de chez nous.

JC